COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU ROANNAIS

24 janvier 2024

Séance Publique

63 rue Jean Jaurès
Salle du Conseil de Roannais Agglomération

PROCÈS-VERBAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-quatre janvier à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Roannais se sont réunis au siège du syndicat, à l'immeuble Helvétique, 63 rue Jean Jaurès à Roanne.

La convocation de tous les membres du Comité Syndical a été faite le 18 janvier 2024, dans les formes et délais prescrits par la loi, par Hervé DAVAL, Président.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Laurence BOYER, Yves CROZET, Jean-François DAUVERGNE, Hervé DAVAL, Patrice ESPINASSE, Dominique GEAY, Charles LABOURÉ, Jérémie LACROIX, Marc LAPALLUS, Muriel MARCELLIN, Jean-Luc MARDEUIL, Jean-Luc MATRAY, Dominique MAYERE, Lucien MURZI, Sophie ROTKOPF.

Etaient absents :

Absents	Représenté par	Pouvoir donné à
Georges BERNAT		
Jean-Luc CHERVIN		
Romain COQUARD		
Pierre DEVEDEUX		
Philippe PERRON		Lucien MURZI
Eric PEYRON		
Jean-Claude RAYMOND	Dominique MAYERE	
Jacques TRONCY		

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : Muriel MARCELLIN

Les participants sont accueillis par Hervé DAVAL, Président.

Il procède à l'appel et énonce les pouvoirs. Le Président propose la candidature de Muriel MARCELLIN pour occuper les fonctions de secrétaire de séance, qui accepte. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Hervé DAVAL rappelle ensuite les points à l'ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du procès-verbal du 20 décembre 2023 ;
2. Débat d'orientations budgétaires 2024 ;
3. Convention de mise à disposition des données analysées lors de la 11ème enquête consommateurs 2023 entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et le Syndicat mixte du SCoT du Roannais ;
4. Informations diverses.

---

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 20 décembre 2023

Ce procès-verbal a été transmis aux membres du comité syndical avec la convocation afin qu'ils puissent en prendre connaissance au préalable. Celui n'appelle aucune observation particulière.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Débat d'orientations budgétaires 2024

Rapporteur : Hervé DAVAL

Comme prévu à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Président présente au comité syndical un rapport sur les orientations budgétaires.

Ce rapport donne lieu à un débat en comité syndical et est acté par une délibération spécifique.

M. DAVAL commence par présenter les éléments marquants pour l'exercice 2024.

Le processus d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Roannais entrera dans une phase intensive d'études avec notamment :

- Des études complémentaires relatives à la stratégie commerciale et logistique (DAACL) et à l'évaluation environnementale du SCoT, menées en collaboration avec les bureaux d'études ;
- La poursuite du partenariat avec EPURES avec l'objectif de valider le diagnostic et de poursuivre les démarches de prospective pour aboutir en fin d'année 2024 au premier débat sur le projet d'aménagement stratégique (PAS).

Parallèlement, le syndicat continuera de jouer un rôle actif dans le suivi de la mise en œuvre des SCoT actuellement en vigueur et assurera une veille attentive sur la planification locale et intercommunale, veillant ainsi à la cohérence et à l'efficacité des orientations.

Par ailleurs, le syndicat continuera de s'inscrire dans les démarches partenariales supra-territoriales.

Dans ce contexte, une augmentation de la participation des membres est prévue à hauteur de 1,70 € par habitant, avec une fin de la contribution majorée pour les EPCI intégrés en 2022.

Le Président détaille ensuite les différentes orientations du budget à venir.

En fonctionnement, outre les dépenses courantes de fonctionnement (assurances, maintenance, etc…), les dépenses suivantes sont prévues :

- Des frais de prestations juridiques pour un montant d'environ 10 000 € afin de sécuriser la procédure d'élaboration du SCoT ;
- Les adhésions à la Fédération nationale des SCoT et à l'agence d'urbanisme EPURES à hauteur de 10 000 € ;
- Les annonces et insertions réglementaires pour 2 000 €.
- Une subvention de 8 000 € à l'agence d'urbanisme EPURES pour permettre la participation à la démarche interScot AMELYSE.
- Les frais de mise à disposition de services par Roannais Agglomération qui s'élèveront à 136 850 € pour 2024, soit une hausse de 3,5 % correspondant à l'évolution des frais de personnel (mise en œuvre du RIFSEEP, augmentation du point d'indice, etc…).

Concernant les recettes de fonctionnement, elles seront constituées majoritairement de la participation des membres du syndicat mixte, réévaluée à 1,70 € par habitant pour permettre le financement des études d'élaboration du SCoT du Roannais. A titre de comparaison, la cotisation du SYEPAR était de cet ordre en 2015 et 2016 avant la révision du SCoT Roannais en 2017.

Par ailleurs, le programme de travail lié à l'élaboration du SCoT pourrait faire l'objet de l'attribution d'une dotation globale de dotation générale de décentralisation (DGD). En 2023, elle s'est élevée à 65 000 €. Toutefois, dans l'incertitude du montant pour l'exercice 2024, aucun montant ne sera inscrit au budget primitif à venir.

En investissement, les dépenses seront consacrées :

- A des restes à réaliser relatifs à des engagements de 2023 pour :
  - L'évolution du site internet pour un montant d'environ 7 000 € TTC ;
  - Le solde du programme partenarial avec EPURES pour un montant d'environ 76 000 € net ;
  - L'étude relative à l'élaboration du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) Du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Roannais pour un montant de 51 660 € TTC
  - L'Évaluation environnementale pour un montant de 65 340 TTC.
- A l'acquisition des données nécessaires à l'élaboration du DAACL pour un montant d'environ 12 000 €.
- Au programme partenarial 2024 avec l'agence d'urbanisme de Saint-Étienne EPURES pour la poursuite de l'accompagnement dans l'élaboration du SCoT, comprenant des étapes telles que le partage et la consolidation du diagnostic, les démarches prospectives, l'élaboration du projet d'aménagement stratégique (PAS), ainsi que la préfiguration du DOO. Ce montant d'environ 147 000 € (126 200 € en 2023) intègre également les options proposées par l'agence d'urbanisme (synthèse, infographie et préparation de la concertation avec les EPCI).
- A la réalisation d'une éventuelle mission d'animation dans le cadre de la concertation.

Pour finir, le Président fait un point sur les projections pour les années à venir.

Ainsi, le montant global des investissements pour l'élaboration du SCoT du Roannais est estimé à 570 000 € environ pour la période de 2023 à 2027, avec une phase plus intensive sur les exercices 2024 et 2025.

Afin d'assurer le financement de la procédure d'élaboration du SCoT, la cotisation des membres sera maintenue à hauteur de 1,70 € par habitant à compter de 2024 et ce jusqu'à l'approbation du document.

Vu le rapport présenté, le Comité Syndical à l'unanimité :

- ➢ Prend acte du rapport d'orientations budgétaires 2024.

3. Convention de mise à disposition des données analysées lors de la 11ème enquête consommateurs 2023 entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et le Syndicat mixte du SCoT du Roannais

Le syndicat a retenu l'agence LESTOUX ET ASSOCIES pour la réalisation de la mission d'élaboration du document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) et un premier contact aura lieu prochainement pour engager l'étude.

Afin de disposer des données nécessaires à la réalisation de cette mission, il est proposé de conventionner avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne. Celle-ci propose en effet de mettre à la disposition du syndicat les données analysées de son 11ème enquête consommateur de la façon suivante :

- Extraction des données provenant de la base de données dédiée. Ce travail permet d'avoir accès à toutes les informations à l'échelle du roannais et des territoires limitrophes mais également à l'historique des précédentes enquêtes ;
- Exploitation des résultats à l'échelle du périmètre du SCoT Roannais sur la base de la 11ème enquête consommateurs 2023 et de l'enquête précédente réalisée en 2017 permettant une analyse en historique ;
- Prise en compte des apports extérieurs et des phénomènes d'évasion, l'enquête étant réalisée sur un périmètre plus large que le territoire roannais.

Le coût de cette prestation s'élèverait à 12 000 € avec une livraison sous un délai de 3 mois, et la possibilité d'avoir une présentation des résultats de l'enquête. Dans l'attente, la démarche avec l'agence LESTOUX pourra toutefois débuter avec notamment une phase de séminaire et d'appropriation des nouveaux modèles du commerce de demain.

Jean-Yves BOIRE trouve que le montant est assez conséquent. Il demande si la prestation concerne uniquement une série de données à l'instant T ou si elle permettra d'accéder à d'autres données dans le temps.

Les services précisent que la prestation concerne uniquement les résultats de la 11e enquête ménage réalisée en 2022. A propos du prix, il est précisé que l'agence Lestoux proposait de réaliser une enquête pour un montant similaire. Par ailleurs, l'offre de la CCI présente l'avantage d'être réalisé sur un périmètre élargi permettant ainsi des comparaisons avec les territoires voisins.

Yves CROZET demande s'il sera possible de solliciter la CCI pour avoir des précisions et des éclairages sur les données transmises. Les services confirment que des échanges pourront avoir lieu avec la CCI lors de la restitution.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Décide d'approuver la convention de mise à disposition des données analysées de la 11ème enquête consommateurs sur le périmètre du Syndicat mixte du SCoT du Roannais ;
- Précise que cette convention a pour but de fixer les conditions de mise à disposition des données au profit du Syndicat mixte ;
- Précise que le montant d'acquisition de ces données est fixé à 12 000 € net ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette convention ;
- Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au compte 202 de la section d'investissement.

4. Informations diverses.

- **Démographie et projections Omphale**

Tout d'abord, il est constaté une augmentation de la population sur le territoire du Syndicat Mixte du SCoT du Roannais pour la troisième année consécutive.

Cette hausse bénéficie à Roannais Agglomération et la Communauté de communes du Pays d'Urfé après une longue période de stagnation.

Quant à la COPLER, il s'agit de l'EPCI dont la population a le plus augmenté en proportion ces dernières années mais qui semble avoir atteint un plateau.

La variation de population s'explique par deux facteurs :

- Le solde naturel c'est-à-dire la différence entre les naissances et les décès ;
- Le solde migratoire.

En France et à l'échelle européenne, on observe depuis 10 ans, une forte dégradation du solde naturel du fait du vieillissement de la population. Le nombre de naissance en 2023 est le plus faible depuis la seconde guerre mondiale.

L'INSEE propose des projections à l'horizon 2070 sur la base du modèle Omphale avec 3 scénarii possibles pour la région Auvergne Rhône-Alpes :

- Un scénario central : 8,65 millions d'habitants ;
- Un scénario population basse : 7,33 millions d'habitants ;
- Un scénario population haute : 10,05 millions d'habitants.

Hervé DAVAL précise qu'il s'agit de projections et non de prévisions sur la base des projections actuelles des tendances. Ces données sont des éléments de débat mais ne doivent pas être prises comme telles car elles n'intègrent pas les politiques publiques qui seront mises en place par les territoires.

A l'échelle du SCoT du Roannais, la projection centrale envisage une légère baisse, l'hypothèse basse projette une baisse de plus de 20 % et celle haute, une augmentation de 8% environ.

Patrice ESPINASSE demande si seules les migrations internationales sont prises en compte. Les services lui précisent que les migrations entre bassin de vie sont également examinées.

D'après le modèle Omphale, le territoire du SCoT du Roannais connaîtrait une croissance continue de son taux migratoire mais qui ne compenserait pas le solde naturel négatif.

L'évolution de la pyramide des âges met en évidence le vieillissement de la population. A l'horizon 2025, on constate une érosion des classes actives et des moins de 20 ans, contre une augmentation des plus de 70 ans.

Ce phénomène de vieillissement de la population est généralisé à l'échelle de l'InterScot mais est particulièrement marqué au niveau du SCoT du Roannais. Cela peut s'expliquer en partie par le départ des étudiants dans la métropole, avec un retour dans leur région d'origine à partir de 30 ou 40 ans en raison du coût de la vie.

Pour conclure, le scénario Omphale projette des tendances mais celles-ci pourront évoluer en fonction de la conjoncture et des choix de développement du territoire.

Le défi pour les politiques publiques est d'intégrer ces nouvelles évolutions afin de répondre aux besoins de la population.

- **Démarche « immersion en territoires SCoT de sobriété foncière »**

Le syndicat mixte du SCoT du Roannais participe à la démarche nationale « Immersion en territoires SCOT de sobriété foncière » co-pilotée par La fédération nationale des SCOT et le Cerema.

Cette action vise à observer les démarches et travaux en matière de sobriété foncière dans des territoires représentant la diversité des problématiques d'aménagement du territoire (montagne, littoral, ruralité, métropole…).

L'objectif est de rédiger un récit qui recense les défis partagés par tous et de proposer des solutions à la question de la sobriété foncière.

4 autres SCoT se sont engagés dans cette démarche :

- Bassin d'Arcachon val de l'Eyre
- Maine Saosnois
- Lille Métropole
- Mont-Blanc Arve Giffre

Cette démarche s'articule autour de trois temps avec les territoires : une visite sur site puis deux journées en collectifs.

Pour le territoire du SCoT du Roannais, la visite sur place s'est déroulée à Regny le 31 août dernier.

A la suite des différents ateliers, les propos tenus ont fait l'objet de synthèse. A titre d'exemple, la synthèse de l'atelier de Régny figure ci-dessous :

1. RÉCITS PERÇUS LORS DES ATELIERS

Révolutionner les pratiques : entre incertitudes et évolutions territoriales SCOT ROANNAIS N°4

La transformation du modèle d'aménagement est une révolution. Elle nécessite d'arrêter de consommer des ressources naturelles. Sans action, la planète sera moins vivable. Il faut s'adapter, c'est une question de résilience. Pour autant, il existe une difficulté majeure qu'implique ces changements : la diminution des libertés. En effet, les contraintes et les restrictions sont de plus en plus importantes. Par exemple, l'injonction collective de tendre vers le bas carbone pourrait renforcer la fracture sociale. Tout le monde pourra-t-il y accéder ? Il nous faut trouver des réponses pour préserver une certaine équité territoriale.

Un des leviers est celui de la fonction de Maire. Celle-ci/celui-ci devra dans l'avenir construire sans consommer de terrain. Centraliser les lieux de travail par rapport à l'habitat se révélerait pertinent, surtout lorsque l'on constate que la sortie des activités pour les mettre dans des zones dédiées a créé de la vacance dans l'habitat. Ce serait un moyen de redynamiser les centres et les bourgs.

Yves CROZET souhaite souligner dans cette synthèse la phrase qui indique que l'un des leviers est celui de la fonction de Maire. Il insiste sur l'importance de responsabiliser les maires sur ces questions.

Dominique GEAY et Jean-François DAUVERGNE donnent l'exemple du PLUi de la COPLER sur l'accompagnement des communes. Une mission avec l'agence d'urbanisme est proposée sur des projets de réaménagement de bourg.

Une rencontre a eu lieu à Paris le 16 janvier dernier avec les territoires inscrits dans la démarche au cours de laquelle, les participants ont travaillé sur différents ateliers et une nouvelle rencontre aura lieu courant mars.

Des liens vers des supports seront transmis aux élus :

- Une bande dessinée sur les superpouvoirs du sol : https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/595035/les-super-pouvoirs-des-sols-des-solutions-pour-la-ville-de-demain
- Une vidéo de la Communauté d'Agglomération d'Epinal relative à un retour d'expérience de la démarche Vilvolt qui consiste en la mise en réseau des villes et villages avec des vélos électrique

Une publication du CEREMA devrait reprendre les travaux réalisés dans le cadre de la démarche et une restitution est également prévue à l'occasion de la prochaine rencontre nationale des SCoT.

- **Elaboration du SCoT : planning 2024**

Les dates qui vont jalonner l'année 2024 pour l'élaboration du SCoT du Roannais sont rappelées.

- Séminaire Consommation de l'espace : 6 mars 2023 à 14h00 au siège du Syndicat, Immeuble Helvétique, 63 rue Jean Jaurès à Roanne.

- Présentation du diagnostic et EIE : 20 mars 2024 à 17h en amont du comité syndical (19h/20h) au siège du Syndicat, Immeuble Helvétique, 63 rue Jean Jaurès à Roanne.

- 2 Séminaires Prospectifs à l'Espace Chorum – Chemin des Vernes à Roanne.
  30 avril 2024 à 14h
  15 mai 2025 à 14h

- Restitution de la Prospective : 10 juillet 2024 à 17h en amont du comité syndical (19h/20h) au siège du Syndicat, Immeuble Helvétique, 63 rue Jean Jaurès à Roanne.

- 1er débat sur le PAS : comité syndical du 11 décembre 2024 à 18h - au siège du Syndicat, Immeuble Helvétique, 63 rue Jean Jaurès à Roanne.

Ces dates ont été communiquées au secrétariat des EPCI afin que les élus puissent en prendre note.

Une mise à jour des invitations Outlook sera faite.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance publique à 19h10.

Le Président, Hervé DAVAL	Le secrétaire de séance, Muriel MARCELLIN